

# CIRCULAIRE DE LA FICSA



FICSA/CIRC/1202

Ref : Pensions/all/unjspb

Genève, le 24 juillet 2015

À :      présidents, associations/syndicats membres  
              membres du Comité exécutif  
              présidents, membres ayant le statut d'associé  
              présidents, associations ayant le statut consultatif  
              présidents, fédérations ayant le statut d'observateur  
              présidents et vice-présidents des comités permanents

De :      Diab El Tabari, président

## INTERVENTION DE LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FONCTIONNAIRES INTERNATIONAUX (FICSA) À LA SOIXANTE-DEUXIÈME SESSION DU COMITÉ MIXTE DE LA CAISSE COMMUNE DES PENSIONS DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES

*faite le jeudi 23 juillet 2015 à Genève (ONUG)  
par son représentant, M. Brett Fitzgerald*

Monsieur le Président,

Chers membres du Comité mixte,

Cela fait maintenant au moins six ans que j'assiste aux réunions de ce comité. J'y ai d'abord participé en tant que membre représentant les participants puis, plus récemment, en tant que représentant de la FICSA. J'ai toujours été impressionné par les connaissances et le dévouement des membres du Comité mixte, et espéré un dialogue fructueux.

Je dois dire que c'est la première fois que la FICSA se sent aussi indésirable et cette situation est extrêmement regrettable. Les efforts déployés par le Secrétariat de la Caisse et certains membres du Comité mixte pour l'empêcher de s'exprimer avant la dernière heure de la réunion, quand presque tout est déjà décidé, ne sont pas conformes à la pratique antérieure ni selon nous aux bonnes manières et, surtout, ces procédés vont à l'encontre des appels de M. Takasu en faveur de la création d'un climat de confiance. À des fins de clarification, nous souhaitons rectifier certaines informations données plus tôt dans la journée au Comité mixte sur le moment où ont lieu les interventions de la FICSA. En fait, ces interventions sont traditionnellement prononcées en milieu de semaine, au titre du point de l'ordre du jour intitulé "système des pensions", et non à

la fin de la session comme le Conseiller juridique l'a déclaré au Comité mixte plus tôt dans la journée.

En tout état de cause, la FICSA estime que cette expérience a été utile car si ce à quoi nous avons assisté cette semaine est un exemple de la manière dont le Secrétariat de la Caisse traite son personnel, la FICSA comprend mieux les tensions existant dans les relations entre le personnel et la direction du Secrétariat. Avec tout notre respect, nous estimons que la présentation de l'examen du cadre des ressources humaines qui a été faite par le Conseiller juridique au nom de l'Administrateur de la Caisse n'a fait que confirmer certaines inquiétudes exprimées par les représentants du personnel de la Caisse.

Cela étant, malgré les relations manifestement tendues, la FICSA continue d'espérer que les problèmes pourront être réglés dans l'intérêt des participants, des retraités et de la Caisse, mais elle regrette de devoir dire que, selon elle, certaines positions adoptées durant la semaine sont des visions à court terme qui n'aideront pas à régler ces questions.

En ce qui concerne le mémorandum d'accord, la FICSA souhaiterait replacer cette question dans son contexte.

Il convient de rappeler que le Comité mixte, à sa session de 2013, "... a prié l'Administrateur et la Représentante du Secrétaire général de réexaminer et, le cas échéant, de réviser l'actuel mémorandum d'accord conclu avec le Bureau de la gestion des ressources humaines".

Lors de la réunion annuelle du Comité mixte de 2014, la FICSA a appuyé la requête de l'Administrateur de la Caisse concernant un mémorandum d'accord actualisé prévoyant quatre exceptions s'agissant de l'utilisation des services administratifs de l'ONU par la Caisse. Il convient de préciser que la FICSA a appuyé cette demande de révision du mémorandum d'accord parce que l'Administrateur de la Caisse l'avait déclaré nécessaire. De plus, la FICSA a également indiqué à ce moment-là que les modifications devraient être sans préjudice des droits des participants de la Caisse actuellement en activité et futurs, et a invité le Secrétariat de la Caisse à améliorer ses processus de communication et de consultation de son personnel et des membres du Comité mixte.

Compte tenu de la décision antérieure du Comité mixte, la FICSA a noté avec une grande déception que, lorsque ce point a été présenté par le Secrétariat de la Caisse en séance plénière plus tôt dans la semaine, une seule partie au mémorandum d'accord, à savoir le Conseiller juridique parlant au nom de l'Administrateur de la Caisse, a donné son point de vue. Elle aimerait entendre l'avis de la Représentante du Secrétaire général et du Bureau des ressources humaines.

Au vu des informations figurant dans le document JSPB/62/R.24 relatif à l'examen du cadre des ressources humaines, dans lequel il est écrit que "le Bureau des ressources humaines a notamment précisé que le mémorandum d'accord existant (2000) confère déjà à l'Administrateur de la Caisse (et à la Représentante du Secrétaire général) l'autorité nécessaire pour prendre des décisions en matière de gestion des ressources humaines", et compte tenu du fait que le Comité mixte avait demandé à l'Administrateur de la Caisse et à la Représentante du Secrétaire général d'actualiser le mémorandum d'accord uniquement si cela était nécessaire et approprié, la FICSA n'est plus convaincue de la nécessité d'une révision. Pour l'aider à se faire une idée juste, il serait souhaitable que le Secrétariat de la Caisse lui communique tous les projets d'actualisation ou de modification du mémorandum d'accord qui ont été établis par l'Administrateur de la Caisse et le

Bureau des ressources humaines. Ce serait également utile pour déterminer ce qui n'a pas fonctionné, où et quand.

Pour empêcher la diffusion d'autres informations erronées et répondre à une remarque particulièrement déplaisante adressée à titre personnel à la FICSA par un membre du Secrétariat de la Caisse plus tôt dans la semaine, la FICSA souhaiterait préciser que, lorsqu'elle adopte une position, elle tient compte des points de vue de toutes les parties. La Fédération s'est rendu compte que le manque de transparence et de clarté concernant cette question et la façon dont elle a été gérée par la direction du Secrétariat de la Caisse a suscité des préoccupations importantes.

Concernant d'autres questions examinées cette semaine, la FICSA trouve vraiment inquiétant que la moitié des 20 nouveaux postes approuvés par le Comité mixte en 2014 ne soient toujours pas pourvus, que le président du Comité des placements n'ait pas encore été remplacé et que le poste de directeur financier soit toujours vacant. Il était quelque peu déconcertant d'entendre certains membres du Comité mixte dire qu'il existe une politique en matière de placements et d'autres affirmer le contraire. En fait, il semblerait qu'il existe un document sur la politique en matière de placements qui doit être actualisé conformément aux décisions prises à la dernière réunion du Comité mixte, et nous espérons que cette politique sera rapidement révisée pour inclure une partie régissant d'autres types de placements car le volume de cette catégorie de placements va progressivement augmenter.

Nous avons pris note du taux de rendement réel des placements qui a été annoncé et espérons sincèrement qu'il n'augmentera pas de 3,5% seulement l'an prochain mais dépassera ce chiffre. Compte tenu de la valeur très importante de la Caisse, nos membres sont constamment surpris que le taux fixé ne soit pas plus élevé. Par conséquent, il serait peut-être utile que la direction de la Caisse communique avec les participants et leur explique comment le taux de 3,5% a été fixé.

La FICSA apprécie la flexibilité dont les membres ont fait preuve lors de la session de cette semaine en ce qui concerne le Fonds de secours et serait heureuse de présenter quelques propositions concrètes à ce sujet dans le cadre du groupe des participants si sa contribution est souhaitée.

En écoutant les interventions faites cette semaine sur de nombreux points de l'ordre du jour, il est devenu de plus en plus clair pour la FICSA qu'il est nécessaire d'instaurer une plus grande transparence et des procédures de communication améliorées entre l'Administrateur de la Caisse, le Secrétariat de la Caisse, le personnel de la Caisse, la Représentante du Secrétaire général et les membres du Comité mixte. Ces améliorations sont encore plus nécessaires compte tenu des préoccupations exprimées concernant la gestion de la Caisse.

La FICSA aimerait adresser à la nouvelle Représentante du Secrétaire général tous ses vœux de succès dans son nouveau rôle qui représentera certainement un défi, et exprimer toute sa reconnaissance au personnel de la Caisse des pensions dont de nombreux membres font manifestement plus que ce qui figure dans leurs attributions. Notre reconnaissance est encore plus grande après avoir entendu les interventions de cette semaine. Chers membres du personnel de la Caisse, recevez toute notre gratitude pour vos efforts intenses.

Merci.